



République du SENEGAL  
MINISTRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

OFFICE DES LACS ET COURS D'EAU



Avis d'Appel d'offres National  
N° 033/2022/MEA/OLAC

**Objet : « Travaux de dragage pour l'amélioration des apports en eau de la Grande Mare du Ndiael ».**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien « Le Soleil » du 09 Décembre 2021.
2. L'OLAC a obtenu de l'Etat du Sénégal des crédits du BCI (Titre 5) et a l'intention d'utiliser une partie pour effectuer des paiements au titre du Marché résultant de l'Appel d'Offres n°033/2022/MEA/OLAC, portant sur les travaux de : « **Travaux de dragage pour l'amélioration des apports en eau de la Grande Mare du Ndiael** ».
3. L'OLAC sollicite, des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : dragage du chenal d'amenée entre le pont Alain et l'entrée de la Grande Mare du Ndiael, en un lot unique.  
Aucune variante n'est permise.
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur le Coordonnateur de la Cellule de Passation des Marchés de l'OLAC et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : km 9, route de l'Université Gaston Berger Saint Louis – Tel : 33 938 20 11 de 8h 00mn à 17h 00m du lundi au vendredi.
6. Les exigences en matière de qualifications sont :
  - a. Etre inscrit au registre du commerce et en règle avec la législation fiscale et sociale du pays d'origine ;
  - b. Fournir une attestation de lignes de crédits de **Cent millions (100 000 000) Francs CFA** établie par une institution financière de bonne réputation;
  - c. Disposer d'un chiffre d'affaires annuel moyen pour des travaux de dragage de deux cent millions (**200 000 000**) Francs CFA.
  - d. Disposer d'expériences, de moyens matériels et humains suffisants pour l'exécution des travaux.

**Expérience générale de construction** : deux (02) projets au cours des cinq (5) dernières années (2017 à 2021) ;

- **Expérience spécifique de construction** : Un (01) marché similaire au cours des trois (3) années (2019 à 2021) avec une valeur minimum de **deux cent millions (200 000 000) francs CFA**.

**« Les lacs et cours d'eau, un atout pour l'émergence des territoires »**

-Moyens matériels : Cf. DAO

-Moyens humains : Cf. DAO

**NB** : Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **Cellule de Passation des Marchés de l'OLAC, quartier Boudiouck km 9, route de l'Université Gaston Berger Saint Louis – Tel : 33 938 20 11, de 8h 00m à 17h 00m du lundi au vendredi**, contre un paiement non remboursable d'une somme de **cinquante mille (50 000) francs CFA**.

Une réunion préparatoire aura lieu au Siège de l'Office des Lacs et Cours d'eau à Saint-Louis, le **mardi 24 Mai 2022 à 09 heures précises**, suivi d'une visite du site.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Cellule de Passation des Marchés de l'OLAC, km 9, route de l'Université Gaston Berger Saint Louis **au plus tard le 21 juin 2022 à 10 heures précises**. L'ouverture des offres se fera le même jour à 10 heures précises. Elles devront rester valides 90 jours à compter de la date limite de dépôt.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées et celles reçues seront ouvertes en présence des représentants des candidats à l'adresse ci-après : **Salle de Conférence de l'Office des Lacs et Cours d'eau sis au quartier Boudiouck, Km 9, route de l'université Gaston Berger, Saint Louis**.

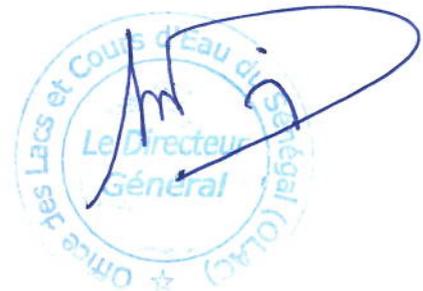
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant égal à **quatre millions cinq cent mille (4 500 000) francs CFA**. La garantie de soumission doit être délivrée par une institution financière agréé par le Ministère des Finances et du Budget.

La durée de validité de la garantie de soumission est de **vingt-huit (28) jours** à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **quatre-vingt-dix jours (90 jours)** à compter de la date limite de soumission.

Fait à Saint-Louis, le 18 mai 2022

**Le Directeur Général de l'OLAC**

**M. Alioune Badara DIOP**



**Alioune Badara DIOP**

---

**« Les lacs et cours d'eau, un atout pour l'émergence des territoires »**